



fonds.brussels 

fonds du logement | woningfonds

Acheter à Bruxelles ?

C'est possible avec le
Fonds du Logement !



**Un crédit hypothécaire
encore plus accessible !**

Vous souhaitez devenir propriétaire d'une habitation en Région de Bruxelles-Capitale ?
Vous cherchez un crédit hypothécaire à taux réduit ?

Prenez contact avec le Fonds du Logement !

Le Fonds accorde des crédits hypothécaires à taux avantageux et vous aide à concrétiser un projet d'habitation adapté à vos ressources.

Avant de vous lancer dans votre projet d'achat, voici ce que vous devez savoir :

Où acheter ?

L'habitation doit être située sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, qui comprend les communes suivantes :



Est-ce que je remplis les conditions ?

Vous ne devez pas dépasser un montant maximal de revenu. Les revenus pris en considération sont vos revenus imposables tels que vous les retrouvez sur votre avertissement-extrait de rôle :

Nombre de personnes à charge	A	B	C
0	49.321 €	60.282 €	76.722 €
1	-	65.762 €	82.202 €
2	-	71.242 €	87.682 €
3	-	76.722 €	93.162 €
4 et +	-	82.202 €	98.642 €

A : personne seule
B : ménage composé de deux personnes ou plus, dont une seule dispose de revenus
C : ménage composé de deux personnes ou plus, dont au moins 2 personnes disposent de revenus

Combien puis-je emprunter ?

Le montant du crédit tout comme la valeur vénale de l'habitation ne peuvent pas excéder les montants suivants :

Nombre de personnes qui composent votre ménage	Montant maximal du crédit
1 ou 2	384.500 €
3	423.000 €
4	461.500 €
5	500.000 €
6	538.500 €
7 et +	577.000 €

Le crédit du Fonds peut également couvrir certains frais tels les travaux de rénovation ou les frais d'actes. Le crédit peut dans certains cas, et si le Fonds l'estime justifié, atteindre 120 % de la valeur du bien, sans excéder les montants repris dans le tableau précédent.

Sur notre site, vous trouverez une calculette qui vous permettra de faire une simulation de crédit.

Et si je veux faire des travaux ?

Pour la réalisation de vos travaux, vous pouvez obtenir un crédit au même taux que celui obtenu pour votre habitation. Vous pouvez également obtenir un Prêt vert afin de financer des travaux d'amélioration énergétique dans votre logement. Ce crédit ne peut pas excéder 25.000 € et est remboursable au taux d'intérêt annuel fixe de 0 % à 2 %.

Comment le taux d'intérêt est-il fixé ?

Le taux d'intérêt est fixé selon vos revenus et votre situation familiale :

Votre situation familiale	Taux minimum	Taux maximum
0 personne à charge	2,00 %	2,50 %
1 personne à charge	1,90 %	
2 personnes à charge*	1,80 %	
3 personnes à charge et +	1,70 %	

* Ou lorsque tous les emprunteurs ont moins de 40 ans.

Le crédit est octroyé à un taux débiteur fixe.

Quelle sera la durée de mon remboursement ?

En principe, la durée maximale du crédit est de 30 ans et il doit être totalement remboursé au moment où le plus jeune emprunteur atteint l'âge de 70 ans.

Quand vous achetez avec le Fonds du Logement, vous devez :

- ✓ Résider en permanence en Belgique
- ✓ Ne pas être propriétaire d'un autre bien immobilier
- ✓ Occuper entièrement l'habitation

Expertise et frais de dossier

Le Fonds fait réaliser une expertise du bien dont le coût s'élève à 266,20 € et 60 € de frais de dossier.

Le seul objectif de ce dépliant est de vous offrir un aperçu des principales conditions de crédits hypothécaires du Fonds. Si vous souhaitez connaître en détail l'ensemble des conditions, il est indispensable de consulter les prospectus et tarifs du Fonds. Vous pouvez les obtenir sur simple demande ou sur notre site internet.

Contactez le Fonds du Logement

📍 Rue de l'Été, 73
1050 Ixelles

☎ 02/504 32 11

✉ infopret@wffl.be

Nos bureaux sont ouverts du lundi
au vendredi :
8h30 - 12h00 | 12h45 - 16h00

Bus STIB 71 & 95
Gare SNCB Delta-Etterbeek

Le Fonds du Logement est accessible
aux personnes à mobilité réduite.
Veuillez-vous annoncer à l'accueil lors
de votre visite.

www.fondsdulogement.be

Le Fonds du Logement vous accompagne dans chaque étape de votre parcours logement et vous aide à concrétiser un projet d'habitation adapté à vos ressources.




fonds.brussels 
fonds du logement | woningfonds

Vous souhaitez devenir
propriétaire ?

Louer une habitation à un
loyer modéré ?

Emprunter pour réaliser
des travaux ?

Bénéficier d'une aide à la
constitution d'une garantie
locative ?

Ou encore acheter un
appartement neuf à un prix
abordable ?

Pour plus d'infos :
www.fondsdulogement.be